CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

48e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 26-30 janvier 2015

**SC48-11**

**Rapport du Secrétaire général pour 2014 et plan de travail du Secrétariat pour 2015**

 **Action requise :**

* Le Comité permanent est invité à prendre note du rapport du Secrétaire général et de sa vision pour le Secrétariat.

**Contexte**

1. Le cinquième Secrétaire général de la Convention sur les zones humides a pris ses fonctions le 12 août 2013 et a préparé les éléments d’une vision et d’un rapport sur les actions réalisées jusqu’à la fin de 2013 pour examen à la 47e Réunion du Comité permanent. L’année 2014 a été cruciale pour l’élaboration de cette vision et du nouveau Plan stratégique qui pourrait être approuvé par les Parties contractantes, les OIP et autres partenaires clés, ainsi que par d’autres organisations et groupes intéressés par l’utilisation rationnelle des zones humides et de l’eau. Le rapport contient des ajustements à la vision et décrit les réunions et autres actions menées en appui à la Convention ainsi que les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs.

**Vision du Secrétaire général de la Convention sur les zones humides**

1. Les zones humides sont la source du développement durable et jouent un rôle vital pour la nature et pour l’humanité car elles fournissent toute l’eau que nous buvons, que nous utilisons pour la cuisine et le nettoyage, pour l’agriculture, l’alimentation et offrent des services tels que la protection contre les tempêtes et la résistance aux inondations, des puits de carbone et des voies de transport, les loisirs et l’inspiration culturelle et spirituelle. Les zones humides ont des valeurs économiques et non économiques importantes. Elles sont le berceau de toutes les civilisations et les fondements du monde naturel.
2. Des études récentes montrent que, depuis 100 ans, 64% des zones humides ont disparu et que, depuis 40 ans, 76% des populations d’espèces sauvages des zones humides se sont éteintes. Or, les zones humides continuent d’être dégradées ou détruites sous le coup d’une demande qui ne cesse de s’amplifier et s’exerce sur la terre et sur l’eau, pour l’agriculture, le développement économique, l’urbanisation et d’autres utilisations domestiques et industrielles, tandis que la situation est exacerbée par les changements climatiques. La disparition des zones humides pourrait s’aggraver encore avec l’expansion de la population humaine qui, d’ici à 2050, atteindra près de 9 milliards de personnes de plus en plus nombreuses à aspirer au mode de vie occidental. Les pressions augmentent sur les zones humides tandis que la connaissance des avantages qu’elles apportent stagne. Notre rôle, en tant que Convention sur les zones humides, doit être de faire cesser, de ralentir et d’inverser la perte et la dégradation des zones humides et d’empêcher toute perte et dégradation futures.
3. Nous devons tous apprendre à maintenir l’équilibre entre le développement et l’utilisation rationnelle. Nous pouvons aider tous les acteurs à adopter d’autres solutions que la destruction de l’infrastructure naturelle et montrer des exemples de pratiques gagnantes pour tous. Si nous voulons garantir la gestion durable des zones humides, mettre un terme à leur perte galopante et restaurer les zones humides dégradées pour qu’elles fournissent des avantages et services naturels, nous devons articuler notre approche autour de quatre domaines de travail :
4. **La communication et l’information**
5. **L’aide aux pays par le renforcement des capacités**
6. **Des partenariats pour atteindre les objectifs**
7. **La mesure de l’état et des valeurs des zones humides**
8. **La communication et l’information**
9. Beaucoup ne réalisent pas encore l’importance des zones humides dans leur vie personnelle ni les menaces qu’elles doivent affronter. En adressant des messages ciblés, et avec l’appui de champions locaux et d’ambassadeurs mondiaux, nous pouvons modifier la perception des zones humides et stimuler l’intérêt et l’engagement. Avec l’aide de sympathisants, nous sommes en train d’organiser des campagnes de sensibilisation du public par le canal de médias traditionnels et nouveaux pour rendre les jeunes et d’autres groupes cibles plus conscients des zones humides et pour encourager la participation et les solutions au niveau local. Nous devons faire passer le message, clair et simple, que les zones humides sont la source de notre eau à tous, et qu’elles sont menacées. Une campagne attirant l’attention et éveillant l’imagination peut faire changer d’attitude et concentrer les énergies sur l’avenir de nos zones humides.
10. Le fait est – et nous l’oublions facilement – que nous dépensons plus d’argent de notre budget réservé à l’agrément sur les zones humides que sur n’importe quel autre écosystème et que nous consacrons la majeure partie de notre temps de loisir aux zones humides, au‑dessus et au‑dessous de la surface (c.‑à‑d. sur les côtes, les plages, dans les récifs coralliens, les étangs, les cours d’eau, les lacs, les rivières, etc.). Nous ne devons plus ignorer la valeur de l’investissement de loisir dans les zones humides et trouver des moyens d’attirer les amateurs enthousiastes ainsi que ceux qui travaillent pour maintenir la santé des zones humides pour leur sport et les inciter à travailler avec Ramsar.
11. À mon avis, une des étapes critiques que doit franchir, dès maintenant, la Convention, consiste à faire passer des messages qui touchent les cœurs et les esprits et les aspirations de tous. Les zones humides sont importantes pour tous les aspects de notre vie et jouent un rôle central pour notre avenir, mais ce n’est pas un fait communément accepté, connu ou bien compris par la plupart des gens. Nous avons déjà des publics clés à toucher qui comprennent les décideurs, des secteurs de l’environnement et de l’eau et d’autres secteurs voisins, les praticiens des zones humides et les administrateurs des zones humides. Nous avons également besoin, et l’ambition, de toucher les jeunes car ils doivent connaître leurs possibilités et leurs responsabilités ainsi que ce qu’ils peuvent faire pour changer l’avenir. Nous avons un outil formidable : la Journée mondiale des zones humides qui, en 2015, sera consacrée aux jeunes et cherchera à renforcer la participation du public dans le domaine des zones humides en demandant aux jeunes de prendre des photographies des zones humides et de s’engager au nom des zones humides et en leur offrant des récompenses comme encouragement supplémentaire. Des fiches d’information spéciales sur la JMZ 2015 sont déjà en ligne pour faire comprendre aux jeunes gens les fondamentaux des zones humides. Cette information est taillée sur mesure pour des publics particuliers et définit notre approche tandis que nous cherchons à toucher le monde entier.
12. Nous avons également préparé des fiches techniques d’une page qui traitent de questions cruciales en langage simple et clair pouvant toucher nos publics cibles et bien d’autres. Les quatre premiers thèmes sont « Les zones humides – pourquoi m’en soucier? », « Les zones humides – fondamentaux d’une utilisation rationnelle », « Les zones humides – avis de disparition mondiale » et « Les zones humides – que puis-je faire? ». Nous continuerons de publier des fiches techniques pour nous faire une place dans les médias sociaux et traditionnels ce qui permettra de donner accès à une large gamme de thèmes et d’améliorer l’image des zones humides et de la Convention.
13. En 2015, nous chercherons à financer la préparation et le lancement d’une publication, avec l’appui de Star Alliance, sur « l’effet Ramsar » en Afrique, qui présentera dix histoires illustrées expliquant pourquoi la Convention de Ramsar est si importante et utile pour les Parties, comment elle a aidé l’homme et la nature et quel a été le rôle des acteurs. Chaque histoire décrira le rôle spécifique de Ramsar dans l’avènement de changements positifs et présentera les meilleures pratiques de gestion de l’utilisation rationnelle ou de restauration de Sites Ramsar; elle montrera comment les problèmes habituels de développement des Sites Ramsar ont été résolus de façon positive. Chaque publication sur « l’effet Ramsar » sera disponible sur Internet et en copie imprimée et stimulera la volonté de reproduire l’histoire racontée dans le monde entier.
14. Dans notre quête visant à mieux faire connaître Ramsar et les zones humides, il serait très important de préparer un « Recueil Ramsar » : un ouvrage contenant des résumés d’une page sur chacun des Sites Ramsar, pour une région du monde ou pour un pays, qui contiendrait de superbes images, des cartes et d’autres informations clés sur les Sites Ramsar pour servir de modèle à d’autres pays ou à d’autres régions. Les informations de base sur le site, les animaux et les plantes seraient bien visibles pour attirer les visiteurs et les touristes et l’attention d’autres secteurs. D’autres points importants concerneraient la gestion du site et son intégration au sein des communautés locales avec des récits montrant comment le Site Ramsar améliore la qualité de vie des résidents locaux et fournit d’autres services importants.
15. **L’aide aux pays par le renforcement des capacités**
16. Il est clair que les Parties considèrent que les Décisions et Résolutions de la Convention leur imposent un lourd fardeau et qu’elles ont besoin, en conséquence, de renforcer leurs capacités à différents niveaux et d’un appui accru de la part du Secrétariat. Toutefois, les effectifs du Secrétariat n’ont pas changé depuis de nombreuses années, malgré les demandes croissantes sur son temps, et n’a pas pu offrir plus de réponses. Pour cette raison, le Secrétaire général estime que le moment est venu d’accroître les forces du Secrétariat afin de pouvoir répondre aux demandes d’aide toujours plus nombreuses pour un meilleur soutien technique aux Parties en ce qui concerne l’utilisation et la mise à jour du nouveau SISR et l’examen, les recherches et la résolution des dossiers liés à l’article 3.2, ainsi qu’une aide pour concrétiser les initiatives régionales et obtenir des financements en faveur d’initiatives régionales et nationales à travers toute la gamme des objectifs de développement durable en train d’être rédigés.
17. En outre, nous devons savoir de quoi les professionnels des zones humides ont besoin pour mieux travailler et proposer des solutions et un développement des capacités répondant à leurs attentes. Nous devons, par l’intermédiaire des Parties et de nos partenaires, être en contact avec les professionnels et les écouter, ce qui n’a jamais été fait. De simples enquêtes virtuelles peuvent nous aider à connaître les problèmes qu’ils rencontrent et nous pouvons élaborer des solutions en collaboration avec tous nos partenaires. Nous pouvons les aider à partager leurs trésors de connaissances sur tous les aspects de la gestion des zones humides afin que d’autres aient facilement accès à un réseau d’autres professionnels pouvant répondre à leurs besoins. En forgeant ce réseau, nous en saurons plus sur les conditions réelles et les difficultés rencontrées par les praticiens. Les questionnaires nous permettront d’avoir une connaissance intime des questions prioritaires pouvant être traitées par des cours en ligne, des webinaires, des guides ou des manuels adaptés aux réalités et aux langues de chaque région. Il y a déjà de nombreux cours et beaucoup de matériel mais ils ne sont peut‑être pas accessibles, ni visibles ou utilisables sous leur forme actuelle. Construire ce réseau aidera à avoir accès au matériel le plus pertinent et grâce à un grand volume de demandes similaires, la conception et la fourniture de bons produits par les universités, les institutions, l’UNESCO, les ONG, etc. seront facilitées. Un autre grand avantage d’un tel Réseau Ramsar est que nous rassembler les meilleures pratiques et les transmettre par l’intermédiaire de l’équipe de communication, par les médias et les flux d’information accrus entre les pays et les peuples.
18. **Des partenariats pour atteindre les objectifs**
19. Notre travail, au Secrétariat, consiste à soutenir nos membres et à les aider à réaliser les objectifs de la Convention, mais beaucoup de ces objectifs ne peuvent tout simplement pas être réalisés par un seul pays ou par une seule organisation. Nous devons travailler avec et par l’intermédiaire de nombreux partenaires pour disposer de la plus vaste diversité de compétences et d’expériences nécessaires afin d’aider à multiplier les investissements locaux, à rassembler les forces mondiales et à réduire les risques pour les investissements dans les zones humides. Nous considérons que nos Organisations internationales partenaires, les organismes des Nations Unies et autres Conventions ainsi que les acteurs du secteur privé qui s’intéressent à l’eau et aux zones humides sont pour nous des partenaires potentiels. Avec eux, ainsi qu’avec les ONG locales et internationales, nous pouvons aider à résoudre des problèmes clés qui touchent nos zones humides à travers les secteurs de l’eau et de l’agriculture.
20. Le partenariat est important pour les deux parties et nous cherchons à nouer des partenariats avec des groupes dont les activités touchent les zones humides afin de les aider à rationaliser leur mode d’utilisation. L’on pourrait, par exemple, collaborer avec les industries d’approvisionnement et de traitement de l’eau, avec le secteur de l’eau et de l’assainissement, participer à la gouvernance d’aquifères transfrontières ou à la recherche d’une productivité hydrologique accrue pour l’agriculture. Notre Plan stratégique doit s’intéresser aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides et nous devons, avec nos partenaires, trouver des solutions et offrir des modèles de substitution assurant un développement plus durable.
21. Nous devons œuvrer pour soutenir les Parties et tous les partenaires pertinents de façon que les zones humides, et en particulier les Sites Ramsar, soient mieux gérées car il est clair que l’état des zones humides se détériore même lorsqu’elles sont inscrites au titre d’instruments internationaux ou nationaux, comme le montrent les chiffres des Perspectives de l’UICN pour la conservation. Toutefois, compte tenu de la perte massive de zones humides ces dernières années (64% de perte entre 1900 et 2000; 40% de réduction de l’étendue depuis 40 ans) nous avons l’obligation de travailler, de toute urgence, à la restauration des zones humides. Déjà, des travaux sont en cours pour restaurer des zones humides mais ils ne portent pas nécessairement sur les sites les plus prioritaires et ne sont pas soutenus par une Convention internationale ; en outre, tous les efforts positifs ne sont pas additionnés de façon que l’on puisse évaluer comment les mesures prises soutiennent les objectifs de restauration du Défi de Bonn. Tout cela nous a conduits à réfléchir aux moyens d’apporter la meilleure réponse possible à ces problèmes et nous avons déjà conçu un Partenariat mondial pour la restauration des zones humides qui a été bien reçu et soutenu par certaines Parties et qui sera présenté pour examen à toutes les Parties à la prochaine COP. Actuellement, nous avons besoin d’élaborer un plan, de consulter les Parties pour intégrer toutes leurs recommandations, de bâtir une coalition de partenaires et d’alliés, d’obtenir des engagements et des promesses des gouvernements et enfin, de lancer et d’appliquer ce partenariat qui doit être une initiative mondiale complète.
22. Depuis plus de 15 ans, nous sommes liés dans un partenariat de collaboration totale et réciproque avec Danone et Evian. Nous avions en commun la volonté d’améliorer notre rayonnement et de changer notre image. Nous avons donc revu entièrement notre manière de travailler ensemble et les produits que nous publions et la réaction à nos nouvelles façons de travailler a reçu un écho très positif. Nous nous efforcerons aussi d’exercer une plus grande influence sur le grand nombre de consommateurs de leurs produits. Un des exemples marquants de cette collaboration est la décision d’Evian de faire figurer un lien vers Ramsar sur sa nouvelle ligne de bouteilles. Par ailleurs, nous avons participé à la mise en place d’un centre pour les zones humides à Evian et nous participerons probablement à la rénovation de l’usine afin que soit reflété le rôle important de Ramsar dans l’histoire d’Evian.
23. Cette année, Danone a vu un changement de direction, mais son engagement auprès de Ramsar est toujours aussi fort et nous participons beaucoup plus aux processus d’établissement des politiques. Nous continuons de travailler, avec Danone et avec l’UICN, à un nouvel outil de gestion de l’eau pour l’entreprise qui sera bientôt rendu public comme exemple de meilleure pratique pour d’autres entreprises. Il est clair que les relations entre Ramsar et Evian sont un bon exemple qui s’étend aux autres entreprises d’eau appartenant à Danone et nous espérons pouvoir transmettre ce bon exemple à d’autres entreprises. Autre bon exemple, une organisation publique-privée a été établie à Evian pour répartir les taxes locales de toutes les compagnies qui utilisent l’eau minérale d’Evian afin de soutenir la gestion pour l’utilisation rationnelle de l’impluvium d’Evian.
24. Autre activité intéressante, notre partenariat avec Livelihoods Venture, qui a atteint son rythme de croisière et que l’on pourrait décrire comme une « agence de développement » du secteur privé. Dix entreprises ont investi plus de 40 millions d’euros dans des projets tels que la restauration à grande échelle des mangroves, le boisement et des fourneaux durables, qui améliorent les moyens d’existence des populations au Sénégal, en Inde, au Kenya, au Guatemala, au Burkina Faso et en Indonésie. Les projets sont utiles aux populations locales et à la terre tandis que les entreprises obtiennent des crédits-carbone pour ces actions positives en carbone. Ramsar a participé au processus et souhaite participer encore à la prochaine étape lorsqu’un plus grand nombre d’entreprises engagera des sommes encore plus importantes pour améliorer les moyens d’existence de familles d’agriculteurs à l’aide d’approches semblables. Nous considérons que ce type d’innovation est la clé d’une collaboration améliorée avec le secteur privé et permet de capter la bonne volonté des entreprises du secteur privé et de leurs employés tout en couvrant tous les coûts de fonctionnement. Cet exemple est un modèle très positif à reproduire pour la restauration des zones humides car les multiples avantages de cette restauration pourraient être monétisés et les frais répartis entre les bénéficiaires.
25. **La mesure de l’état et des valeurs des zones humides**
26. Il est essentiel de mesurer l’état et les tendances des zones humides si l’on veut disposer de données pour agir et influencer le changement. Nous n’avons toujours pas d’image claire de l’état des zones humides de la planète et, pour savoir combien de zones humides ont disparu, le Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) de Ramsar s’est lancé dans une évaluation de l’état mondial des zones humides avec de nombreux partenaires. Les travaux reposent sur des travaux antérieurs, notamment le Système mondial d’observation des zones humides (GWOS) et le Service d’information sur les Sites Ramsar (SISR), et nous permettront de cartographier l’état des zones humides de la planète et des services des zones humides nécessaires, aussi bien pour servir de référence que pour fixer des objectifs pour toutes les zones humides.
27. Mais nous devons maintenant travailler avec de multiples partenaires et trouver les moyens d’associer l’observation de la Terre, l’engagement des citoyens et les partenaires clés pour améliorer la disponibilité de connaissances actualisées sur l’étendue et l’état des zones humides. Une des avenues que nous explorons est l’association de données de différentes sources telles que la NASA, JAXA, l’ESA et le Centre de géomatique chinois afin d’obtenir une image plus claire de l’état des zones humides et des types de zones humides dans le monde entier. Notre collaboration étroite permettra d’obtenir des données plus précises mais nous devons approfondir les travaux pour avoir une vue d’ensemble claire de nos zones humides comme nous en avons une, par exemple, des forêts.
28. Parmi les autres mesures nécessaires à l’enrichissement des connaissances, on peut citer l’amélioration de la cartographie et du classement des Sites Ramsar dans les catégories d’aires protégées, et le passage à la gestion intégrée des sites bénéficiant de plusieurs types de protection au niveau international (par exemple au titre du Patrimoine mondial de l’UNESCO, du Programme sur l’Homme et la biosphère, du programme Géoparcs ou de la Convention de Ramsar). Ainsi, les Parties pourront gérer leurs trésors d’importance mondiale en veillant à ce qu’ils reçoivent toute l’attention nécessaire pour maintenir leurs valeurs intactes.
29. Concernant l’Évaluation des écosystèmes, nous savons que le rapport de 2013 « L’économie des écosystèmes et de la biodiversité » (TEEB) pour l’eau et les zones humides, commandé par Ramsar, est une mine de données très utiles sur la valeur des écosystèmes de zones humides et le coût de leur perte et de leur dégradation. Le PNUE poursuit les travaux au niveau national pour obtenir davantage de données sur l’analyse des scénarios et aider les décideurs à évaluer les impacts des choix de développement sur les zones humides et à progresser vers l’utilisation rationnelle du capital naturel.
30. Pour valoriser les zones humides, nous devons aussi les promouvoir en tant qu’ « infrastructure naturelle » et explorer, avec nos partenaires, l’association structurée de l’infrastructure verte et de l’infrastructure grise pour aboutir à des solutions durables à long terme. Il reste encore beaucoup à faire pour convertir les ingénieurs et les planificateurs à des solutions plus vertes et plus rentables mais cela reste un outil clé de l’intégration des zones humides dans le développement.
31. L’idée de paiement pour les services écosystémiques (PSE) a maintenant fait son chemin avec de nouvelles solutions sur les moyens de fournir l’eau pour les villes et les industries, en quantité et qualité suffisantes, en rémunérant la gestion durable du bassin d’amont. Les « Fonds pour l’eau » d’Amérique latine mettent en évidence la valeur de l’eau et des zones humides et proposent des solutions pour maintenir des approvisionnements fiables en eau pour des populations en expansion. De même, le succès de la gestion du bassin versant d’Evian et de l’initiative Livelihoods montre d’autres voies qui sont totalement finançables, commercialement viables, en matière de restauration et de gestion des zones humides entraînant de grandes améliorations dans les moyens d’existence et la sécurité alimentaire. Toutes ces idées très prometteuses doivent être reproduites dans le monde entier et la Convention devrait contribuer à ce mouvement en faveur de l’adoption de bonnes pratiques autour du globe.

**Mesures prises par le Secrétaire général et missions, du 1er janvier au 31 décembre 2014 :**

1. Pour que la vision du Secrétaire général devienne réalité en 2014, il a fallu différentes actions du Secrétariat et des Parties et le Secrétariat et le Secrétaire général ont participé à différentes réunions dans le monde entier pour faire progresser les principaux thèmes de cette vision. Le concept général de son premier rapport a été retenu afin de permettre aux Parties et à nos partenaires d’évaluer les progrès et les ajustements nécessaires en réponse aux réalités et aux possibilités.
	* 1. **Préparatifs de la COP 12**
		2. **Organisation et conception du bureau au sein de l’UICN**
		3. **Collaboration avec l’UICN**
		4. **Collaboration avec la CEE-ONU**
		5. **Collaboration avec l’UNESCO**
		6. **Collaboration avec le PNUE**
		7. **Collaboration avec le PNUD**
		8. **Collaboration avec les AME et autres organismes**
2. **Préparatifs de la COP 12**
3. En janvier, le Secrétaire général s’est rendu en Uruguay pour visiter le site d’accueil de la COP12 et discuter de toutes les dispositions avec le Gouvernement, et a déterminé que tout progressait de manière satisfaisante; des réunions ont eu lieu pour traiter les points en suspens qui ont maintenant été résolus. Les réunions en cours avec la mission se sont révélées utiles pour faire progresser les derniers points et il n’y a pas, jusqu’à présent, été nécessaire d’organiser d’autre mission. La collaboration positive avec le Gouvernement de l’Uruguay s’est poursuivie et toutes les dispositions nécessaires ont été maintenant prises par les deux parties, comme en témoignent les réunions d’information qui, à la 47e Réunion du Comité permanent, ont présenté le nouveau logo et le slogan pour la COP12.
4. Les déficits financiers sont comblés pour les dispositions respectives, à l’exception de la nécessité d’obtenir des fonds pour que certaines Parties puissent assister à la COP12. Des lettres demandant un appui ont été envoyées aux Parties qui nous ont soutenus par le passé et nous exerçons un suivi pour nous assurer de trouver le financement nécessaire à la participation d’environ 100 délégués éligibles à l’aide dans le cadre des groupes établis par le CAD/OCDE.
5. Les projets de documents pour la COP12 seront discutés à la 48e Réunion du Comité permanent et la forte représentation de projets de résolutions présentés par des Parties à cette COP témoigne de l’intérêt croissant pour les zones humides au niveau national; tous les documents pour la 48e Réunion du Comité permanent seront traduits en français et en espagnol pour la première fois, suite aux décisions de la 47e Réunion du Comité permanent et la poursuite de cette action est prise en compte dans le prochain budget pour la période triennale.
6. Le Secrétariat s’est efforcé d’améliorer la clarté et de réduire la longueur des documents pour la 48e Réunion du Comité permanent et pour la COP et cherchera à limiter le nombre de pages de tous les documents qui devront être traduits sur le compte du budget administratif des Parties.
7. Afin de sauver des arbres, de l’énergie et de l’eau ainsi que d’éviter d’autres frais, il est prévu que la COP12, avec l’appui plein et entier de l’Uruguay, sera une réunion sans papier. Nous saurons ainsi s’il est possible de reproduire cette décision pour d’autres réunions de la Convention.
8. **Organisation et conception du bureau au sein de l’UICN**
9. Avec l’appui de l’UICN, nous avons pu rénover les bureaux et selon des normes et avec une apparence équivalant à celles des bureaux de l’UICN, selon les termes de l’Accord entre l’UICN et Ramsar. Le personnel et les Parties ont apprécié la configuration plus ouverte des bureaux et l’utilisation plus efficace de l’espace. Un logo de Ramsar a également été installé à l’extérieur du bâtiment que nous partageons avec l’UICN, mais il reste possible et nécessaire d’améliorer notre image. Nous espérons faire en sorte, avec l’appui des amateurs des zones humides, que cette approche des bureaux Ramsar offre une meilleure image des zones humides en donnant aux visiteurs une impression différente, depuis l’extérieur des bureaux.
10. **Collaboration avec l’UICN**
11. Les relations avec l’UICN restent solides et positives et se sont élargies dans bien des domaines techniques tels que l’eau, la gestion des aires protégées, les biens du patrimoine mondial, les zones marines et côtières. Des possibilités d’expansion sont étudiées avec les départements impliqués dans les appels de fonds, le FEM, les entreprises et la biodiversité. En fait, les avantages mutuels de cette collaboration sont apparus plus évidents du point de vue technique.
12. Deux fois par an, des réunions de haut niveau sont organisées pour examiner les questions qui ont besoin d’une attention et les domaines de coopération potentiels. Ces réunions se sont révélées utiles et ont permis de déterminer des possibilités d’amélioration et des domaines de progrès.
13. L’appui reçu de l’UICN pour les questions relatives aux ressources humaines et l’aide apportée pour la rénovation des bureaux ont été dûment appréciés tout comme les travaux relatifs au logo Ramsar complétant le drapeau et d’autres signalisations reconnaissant que la Convention de Ramsar partage le siège avec l’UICN, mais il faudra encore beaucoup de travail pour que Ramsar acquiert une plus grande visibilité. L’appui des services d’information a été moins satisfaisant, en l’absence d’un leader en la matière à l’UICN, mais il semblerait que cette situation puisse s’améliorer grâce à un nouveau leadership dynamique.
14. Toutes ces questions ont encore besoin d’attention et ont été mentionnées à toutes les réunions, en 2014. En premier lieu, il faut un système pour garantir que l’UICN consulte le Secrétariat, aux toutes premières étapes, et avant de mettre en place, des politiques et procédures qui affectent Ramsar. Cela vient d’être reconnu après que de nouveaux projets de proposition aient été distribués concernant les politiques pour les voyages et le règlement des différends qui n’avaient pas été discutées avec le Secrétaire général. Ce système devrait être mis en place sous l’égide du nouveau Directeur général.
15. Les services financiers ont été particulièrement insatisfaisants en 2014 et les charges ont augmenté à partir de 2013 malgré l’insatisfaction manifestée. Apparemment, l’UICN a introduit un nouveau système financier à l’échelle mondiale et a retardé son introduction à Ramsar jusqu’en 2014. Dès le début de l’année, jusqu’à mi‑septembre, aucun compte mensuel n’a été fourni bien que cela soit une obligation dans le cadre de « l’Accord de services » de 2009 entre l’UICN et Ramsar. La situation a été portée à l’attention de l’UICN lors des réunions de haut niveau de mars et d’octobre et lors d’autres discussions, mais trop peu de temps et de ressources ont été engagés pour résoudre rapidement la question. Cette question a été compliquée par le départ de la Responsable des finances en septembre, après avoir réduit son poste de 50% en juillet, mais la situation a rendu l’exercice budgétaire extrêmement compliqué et lourd. Le Responsable des finances et le Secrétaire général ont tenu des réunions pour discuter des charges de services de l’UICN, la plus récente le 3 décembre et les montants facturés sont encore en négociation.
16. En l’absence de toute information de la part de l’UICN sur l’état des budgets, il a été nécessaire d’exercer une prudence budgétaire. Lorsque l’information sur les budgets a finalement été mise à disposition, il s’est révélé impossible d’utiliser les fonds potentiellement disponibles dans un bon rapport coût-efficacité pour les deux mois qui ont suivi, de sorte que l’utilisation des fonds non dépensés fera l’objet d’une décision du Sous‑groupe sur les finances.
17. Avec un nouveau Responsable des finances en place, une des priorités sera de renégocier l’ « Accord de services » de 2009 entre l’UICN et Ramsar, en coopération avec le Groupe de travail sur la gestion et conformément à la Résolution IX.24 visant à améliorer la gestion de la Convention de Ramsar. Il y a beaucoup de bonne volonté pour améliorer la situation et un résultat positif est attendu ainsi que des résultats satisfaisants pour la négociation des frais de services en 2014, mais le processus sera complexe.
18. **Collaboration avec la CEE-ONU**
19. Le Secrétaire général et d’autres membres du personnel ont continué d’assister à toutes les réunions pertinentes de la CEE‑ONU sur les eaux transfrontières, tandis qu’une convention régionale est en train de se muer en convention mondiale. L’élargissement de ce rôle est apprécié par de nombreux pays et la collaboration avec la CEE-ONU se renforce avec une planification mutuelle d’activités et de discussions afin que les questions transfrontières soient traitées de manière cohérente et satisfaisante et tiennent compte, comme il se doit, de tous les aspects des zones humides. Il reste encore beaucoup à faire pour garantir que le potentiel plein et entier de cette relation se réalise mais le personnel homologue de la CEE‑ONU et des pays européens présents soutiennent tous cette collaboration et notre réseau de contacts dans le monde entier aidera la CEE‑ONU à mesure qu’elle élargit sa présence à l’échelle mondiale. La création d’une « Plaque tournante » de l’eau à Genève par le Gouvernement suisse permettra de cimenter des relations plus étroites entre tous les organismes qui travaillent dans le domaine de l’eau et des zones humides.
20. Résultat d’une des séries de réunions UNWATERS à Genève, la collaboration plus étroite avec le personnel de la CEE‑ONU et la nécessité de collaborer encore plus étroitement avec toutes les autres conventions internationales sur l’eau ont été prises en compte; cette collaboration avec la CEE‑ONU s’est poursuivie toute l’année de manière bilatérale et dans le cadre de UNWATERS où la discussion du texte des objectifs de développement durable a été menée en collaboration avec tous les organismes des Nations Unies présents et a abouti à un texte utile qui positionne implicitement ou explicitement les zones humides et l’eau dans les sept buts et les 27 objectifs, dans le projet actuel du Groupe de travail sur les objectifs.
21. **Collaboration avec l’UNESCO**
22. Les relations avec l’UNESCO se sont graduellement renforcées concernant l’eau et le Secrétaire général a assisté au Conseil, a contribué à la préparation du Programme hydrologique international en juin et a été présent à d’autres réunions en vue d’élargir la collaboration concernant les eaux souterraines en Méditerranée à différentes régions du monde, avec des fonds du FEM.
23. Suite à l’inauguration, en 2013, de la Chaire Ramsar sur l’utilisation rationnelle des zones humides, une visite a été organisée au Centre de formation relatif à l’eau de l’UNESCO à Delft et l’appui que Max Finlayson apportera, durant les trois premières années de la Chaire, a fait l’objet d’une définition conjointe, les frais étant couverts par l’Université Sturt et le Centre de l’UNESCO. La Chaire Ramsar nous appuiera pour la préparation de matériel de formation technique en vue de l’enseignement à distance des administrateurs de zones humides et pour le travail concernant les politiques en collaboration étroite avec le GEST et le Secrétariat et en réponse à des besoins réels.
24. Notre coopération avec l’UNESCO concernant les biens du patrimoine mondial, les Géoparcs et le programme sur l’Homme et la biosphère (MAB) s’est renforcée, à Paris, en République de Corée et en Australie ainsi qu’ici, à Gland, tandis que nous cherchons ensemble à mettre sur pied une équivalence importante dans notre manière de traiter les menaces et les défis pour les sites et sur les possibilités d’améliorer notre efficacité en travaillant en synergie à tout moment, lors de nos missions complémentaires. C’est ce qui est apparu dans les cas récents des Virunga et de Coto Doñana, ainsi que dans les discussions concernant le récif de la Grande Barrière. En réalité, nous avons aussi intégré un projet conjoint Corée/UICN/UNESCO sur la gestion des sites qui bénéficient d’une double ou d’une triple distinction, sous l’égide de Ramsar, du patrimoine mondial ou du MAB. Il s’agit d’un nouveau projet financé par la République de Corée pour améliorer la gestion de sites d’importance internationale et c’est une mesure positive.
25. En outre, le travail excellent réalisé par l’UICN sur les Perspectives pour la conservation avec son évaluation indépendante de 222 Biens du patrimoine mondial (y compris 49 Sites Ramsar) a été utile pour démontrer les problèmes auxquels sont confrontés tous nos sites et les risques qui pèsent sur le maintien de leurs caractéristiques écologiques ainsi que la nécessité de tenir compte d’un plus grand nombre de sources d’information que les rapports nationaux pour garantir que le maintien, à jamais, des sites importants.
26. **Collaboration avec le PNUE**
27. Le Secrétaire général s’est rendu au PNUE à Nairobi où il a assisté à la première Assemblée des Nations Unies sur l’environnement et exercé un suivi sur le Protocole d’accord conjoint entre les deux organisations. En tant que Convention, nous devrions examiner soigneusement le potentiel d’utiliser l’Assemblée des Nations Unies sur l’environnement lors de sa deuxième session comme lieu approprié pour présenter de nouveaux problèmes et attirer l’attention du public sur un thème d’importance mondiale couvert par nos stratégies et nos buts, à savoir lutter contre la perte et la dégradation des zones humides. Le PNUE se félicite de contributions de la Convention à cette idée.
28. Le PNUD-GRID a développé avec succès notre nouveau Système d’information sur les Sites Ramsar (SISR) en collaboration étroite et nous continuerons de travailler avec cet organisme afin d’améliorer le SISR. Des relations plus étroites avec d’autres centres du PNUE à Cambridge (WCMC) et à Nairobi nous permettront de mieux explorer la nécessité de disposer d’une analyse de données à grande échalle et par satellite de l’état des zones humides et de l’état de nos Sites Ramsar. Cette collaboration en train d’être approfondie conduira probablement à un projet à grande échelle avec la NASA, JAXA et l’ESA, entre autres, pour lequel nous chercherons conjointement un financement extérieur.
29. Nous avons l’intention d’approfondir notre collaboration avec le PNUE dans tous les domaines d’intérêt mutuel, dans le cadre de questions juridiques et relatives à la Convention et en appui à leur travail normatif sur les zones humides et à leur soutien aux pays afin d’internaliser les questions relevant des zones humides dans la planification nationale de la biodiversité (SPANB). Nous travaillons aussi avec l’équipe TEEB à Genève sur l’évaluation économique après avoir reçu des données de leurs cinq évaluations au niveau national comprenant les impacts sur les zones humides et l’élaboration de la nouvelle étude sur le TEEB et l’agriculture.
30. **Collaboration avec le PNUD**
31. Le Secrétaire général a contribué à renforcer les relations avec le PNUD et à obtenir une aide pour les collègues Ramsar et la promesse de travailler ensemble à la stratégie de planification pour le FEM 6 et à intégrer des collègues dans des réunions telles que les ateliers du FEM à composition étendue en 2015. Nous avons accès aux informations sur leur portefeuille total de projets concernant les zones humides et nous sommes mieux placés pour informer les pays des fonds qui sont déployés pour l’utilisation rationnelle des zones humides et les aider concernant les règlements et les personnes pouvant aider à améliorer cette utilisation. Nous utiliserons l’information sur le financement comme base pour aider à informer les personnes proches des zones humides dans un plus grand nombre de pays afin qu’elles participent à la préparation de projets positifs à présenter à différents organismes. Nous avons déjà lancé un processus d’organisation de réunions dans toutes les régions pertinentes afin que chacun des membres de l’équipe régionale Ramsar et du PNUD connaisse son homologue et qu’ensemble, ils puissent travailler aux questions relatives aux politiques et aux pratiques.
32. **Collaboration avec les AME et autres organismes**
33. Il est utile de voir que les Parties soutiennent fermement notre rapprochement avec d’autres AME et ont déjà adopté les Résolutions X.11 et XI.6 pour renforcer les synergies avec d’autres conventions. Le Secrétariat collabore étroitement avec le Groupe de liaison sur la biodiversité et s’efforce de faire en sorte que le Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) participe aux travaux des organes scientifiques des conventions relatives à la biodiversité (CSAB) et en particulier à l’IPBES, à mesure que celle-ci met en place son système; le Secrétaire général a soutenu tous ces besoins lors de différentes réunions.
34. La participation aux COP de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) en 2014 est un signe de notre proximité et répond également à la nécessité de renforcer les synergies avec les AME. Nous avons pu profiter de leur expérience pour rédiger notre Plan stratégique 2016-2021 et réaliser un plan intéressant traitant globalement de nombreux Objectifs d’Aichi qui nous permet de travailler de concert à la réalisation des futurs objectifs de développement durable.
35. Le Secrétariat a également participé à des programmes de collaboration avec les conventions relatives à la biodiversité telles que l’Initiative des AME pour la gestion de l’information et des connaissances, et a pris part au projet « Améliorer l’efficacité et la coopération entre les conventions relatives à la biodiversité et explorer les possibilités de futures synergies » avec le PNUE.
36. L’importance de l’autre convention clé relative à l’utilisation des terres – la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification – est pleinement acceptée et nous avons forgé une alliance pour travailler ensemble au Défi de Bonn afin d’aider à restaurer 150 millions d’hectares, par une collaboration pour la restauration des zones humides et des terres arides.
37. Le Secrétaire général et le Secrétariat s’efforcent de resserrer la collaboration avec les acteurs clés en matière de financement des changements dans l’affectation des terres et dans le développement durable et ont tenu des réunions informelles et officielles pour planifier des mesures concrètes bénéficiant aux zones humides avec la Banque mondiale, Conservation International, The Nature Conservancy, l’OMS, l’OMM, le FEM, la SFI, le WRI, l’OMT, RARE, Wildlife Conservation Society, entre autres. En outre, nous avons tenu une réunion clé à Londres pour rassembler nos OIP et différentes autres organisations telles que le Partenariat global pour l’eau, Wetlands International, WBCSD, l’UICN, le PNUE, l’UNESCO, la CEE‑ONU afin de former de nouveaux partenariats pour la communication et des actions conjointes en faveur des zones humides.

**Annexe I**

**Plan de travail du Secrétariat Ramsar 2015**

| **Stratégie/Activités** | **DRC** | **Activité(s)** | **Indicateur de succès et/ou avantage pour la Convention** | **Chef(s) de file** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **STRATÉGIE 1.10 Secteur privé** *Promouvoir la participation du secteur privé à la conservation et à l’utilisation rationnelle des zones humides. (PC, Secrétariat)* |
| 1.10.1 Poursuivre le partenariat existant entre Ramsar et Danone; revoir la collaboration entre Danone/Ramsar/IUCN; poursuivre le partenariat « Biosphere Connections » avec Star Alliance | **DRC :** Préparer et mettre en œuvre des activités avec Danone et renforcer la participation de partenaires privés à la conservation et à l’utilisation rationnelle des zones humides, y compris avec Star Alliance et d’autres partenaires | En consultation avec Danone, adopter et appliquer un plan de travail annuel et un budget pour 2015.  | Plan de travail et budget annuels approuvés par le Comité directeur; plan de travail et budget pleinement appliqués  | SG, Chef de la communication |
| Discuter avec Danone et l’UICN de nouvelles étapes possibles et prendre les mesures appropriées. | Plusieurs projets fructueux sur les compensations carbone grâce à la gestion des zones humides, la restauration des zones humides et la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides. | SG, Chef de la communication |
| Appliquer l’accord avec Biosphere Connections; renforcer la communication à l’échelle de Biosphere Connections. | Appui à des experts Ramsar pour qu’ils assistent à différentes réunions sur les zones humides. Contributions au bulletin électronique de Biosphere Connections, y compris leurs rapports sur les voyages et nouvelles générales Ramsar.  | Chef de la communication  |
| 1.10.2 Conformément à la Résolution X.12, collaborer avec les Parties contractantes et les partenaires Ramsar pour faire bon usage des *Principes régissant les partenariats entre la Convention de Ramsar et le secteur privé*, y compris dans le cadre d’initiatives et d’engagements nationaux, régionaux et mondiaux existants.  | **DRC :** Les principes de la Résolution X.12 appliqués à toute l’évolution des relations avec le secteur privé  | Préparer et appliquer une stratégie pour contacter le secteur privé; identifier des partenaires potentiels dans le secteur privé; préparer une étude d’évaluation et faire une proposition au Comité permanent. | Le Comité permanent (CP) examine et approuve de nouveaux partenariats avec le secteur privé.  | Chef, Stratégie et partenariats  |
|  |  |  |  |  |
| **STRATÉGIE 2.2 Information sur les Sites Ramsar** *Faire en sorte que le Service d’information sur les Sites Ramsar, y compris la Base de données sur les Sites Ramsar, soit disponible et renforcé en tant qu’instrument pour guider l’inscription future de zones humides sur la Liste des zones humides d’importance internationale et pour la recherche et l’évaluation, et soit effectivement géré par le Secrétariat. (GEST, Secrétariat, OIP)* |
| 2.2.1 Gérer et traiter les inscriptions et mises à jour de Sites Ramsar  | **DRC :** Toutes les FDR, y compris les mises à jour de FDR reçues des Parties contractantes, sont traitées de façon opportune, dans un délai de quatre semaines après la réception de chaque FDR finalisée  | Traiter toutes les FDR reçues des Parties; délivrer les certificats, résumer et mettre à jour l’information sur les sites aux niveaux national et mondial. Publier les inscriptions de nouveaux sites et sensibiliser à l’importance et à la situation des Sites Ramsar à travers des fiches techniques, des vidéos, etc. Encourager les inventaires de zones humides et les nouvelles inscriptions de Sites Ramsar; aider les Parties à compléter les Fiches descriptives Ramsar (FDR). Encourager les Parties contractantes à mettre à jour leurs sites en conséquence.  | Toutes les FDR dûment remplies et mises à jour; l’information sur les Sites Ramsar résumée et mise à disposition; les lettres et certificats communiqués.  | Conseillers régionaux principaux (CRP)  |
| 2.2.2 Veiller au maintien et au développement du Service d’information sur les Sites Ramsar (SISR)  | **DRC :** Redéploiement du SISR par PNUE/DEWA/GRID sous contrat du Secrétariat.Tenue opportune du nouveau SISR pour fournir des outils d’appui aux Parties en matière d’inscription et de mise à jour de Sites Ramsar | a) Terminer la première phase du redéploiement du SISR par PNUE/DEWA/GRID b) Négocier et signer le contrat pour le maintien du SISR par PNUE/DEWA/GRID c) Garantir et surveiller la mise en œuvre du contrat d) Administration du SISR au niveau du Secrétariat, y compris gestion des utilisateurs.  | Nouveau SISR efficace et accessible avec tous les services et fonctionnalités entretenus. Services effectifs et efficaces aux Parties en ce qui concerne les Sites Ramsar; communication mondiale améliorée sur les Sites Ramsar. Meilleure compréhension de l’état de conservation des Sites Ramsar et intégration des Sites Ramsar dans les réseaux mondiaux d’aires protégées  | Responsable des affaires régionales  |
| **STRATÉGIE 2.6** **État des Sites Ramsar** *Surveiller l’état des Sites Ramsar et remédier aux changements négatifs dans leurs caractéristiques écologiques, notifier le Secrétariat Ramsar des changements affectant les Sites Ramsar et appliquer le Registre de Montreux, s’il y a lieu, ainsi que des Missions consultatives Ramsar comme outils pour résoudre les problèmes. (PC, Secrétariat, OIP)*  |
| 2.6.1 Conseiller les Parties sur les questions relevant de l’article 3.2, l’article 2.5, le Registre de Montreux et la Mission consultative Ramsar (MCR)  | **DRC :** Toutes les questions au titre de l’article 3.2 soulevées avec les Parties concernées; MCR financées, préparées et entreprises sur demande des Parties  | Mettre en œuvre l’approche du Secrétariat relative à l’article 3.2, l’article 2.5 et le Registre de Montreux.  | Rapports au CP par le Secrétariat; les Parties traitent les difficultés et font rapport au Secrétariat; les menaces pesant sur les zones humides sont traitées.  | CRP  |
| **STRATÉGIE 3.1 Synergies et partenariats avec les AME et les OIG** *Travailler en partenariat avec les accords multilatéraux sur l’environnement internationaux et régionaux (AME) et d’autres organismes intergouvernementaux (OIG). (PC, Secrétariat, OIP, GEST)*  |
| 3.1.1. Appliquer la Résolution XI.1 sur l’accueil du Secrétariat | Établir un Groupe de travail approprié représentatif des Parties pour élaborer des stratégies en réponse à la Résolution XI.1 | Stratégies intégrées dans un projet de résolution pour la COP12, pour examen à la 48e Réunion du Comité permanent.  | Résolution adoptée à la COP12, et appliquée. | SG |
| 3.1.2 Mettre en œuvre la Résolution XI.6 sur les partenariats et les synergies avec des accords multilatéraux sur l’environnement et autres institutions | **DRC :** Appliquer le 5e Plan de travail conjoint avec la CDB et faire rapport au CP.  | a) Décider des activités à appliquer dans le cadre du 5e Plan de travail conjoint et prendre des mesures conjointement avec la CDB et d’autres correspondants d’AME et AA Ramsar b) Aider les Parties contractantes à mettre en œuvre des actions conjointes entre la CDB et la Convention de Ramsar; entre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention de Ramsar; et entre l’AEWA et la Convention de Ramsar.  | 5e Plan de travail conjoint entièrement appliqué; enseignements tirés de l’application du 5e Plan de travail conjoint | a) SGA b) CRP |
|   | **DRC :** Le Secrétariat et le Président du GEST continueront de participer au processus futur de l’IPBES et d’explorer d’autres moyens de collaboration, s’il y a lieu. | Participer au processus IPBES et apporter des contributions de Ramsar.  | Le Président du GEST participe aux réunions IPBES et MEP. | SG et Président GEST |
|   | **DRC :** Revue et mise à jour des plans de travail conjoints avec la CMS/AEWA et l’UNESCO-patrimoine mondial  | Préparer et adopter de nouvelles activités avec le Secrétariat de la CMS; AEWA et MAB / UNESCO; et avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; appliquer les activités convenues.  | Plans de travail conjoints mis à jour  | a) SGA;b) Chef – Stratégie et partenariats?  |
|   | **DRC :** Réunions du GLB au niveau SG/SGA; réunions du GLB en tant qu’observateurs (SG/SGA)  | Partager les décisions clés de la COP11 de Ramsar avec les membres du GLB et explorer des options de collaboration pour l’application des Résolutions Ramsar pertinentes.  | Communication efficace des points de vue Ramsar sur des questions clés; les réalisations et futures actions Ramsar sont reconnues et soutenues par toutes les conventions relatives à la biodiversité.  | SG |
|   | **DRC :** Niveau CRP ou plus, représente la Convention à des réunions mondiales et régionales clés et détermine les domaines de partenariats  | Discuter et atteindre un accord sur les plans de voyage; entreprendre des missions approuvées; fournir des rapports de mission et publier les résultats clés. | Partenariat renforcé avec d’autres organisations; conclusions des réunions disponibles et partagées avec tout le personnel. Leçons tirées et utilisées pour Ramsar. | SG |
|   | **DRC :** Tous les protocoles et plans annexés sont mis à jour, remplacés ou annulés  | Mettre en œuvre l’accord avec les OIP et autres partenaires; discuter et signer de nouveaux accords avec des organisations pertinentes, y compris des entreprises privées.  | Les accords existants sont mis à jour et fonctionnent mieux; de nouveaux accords amènent des actions conjointes et fructueuses. Les partenaires contribuent de manière substantielle à la conservation et à l’utilisation rationnelle des zones humides.  | Coordonnateur des partenariats |
|   | **DRC :** Réunions préparées de manière opportune | Préparer et approuver des plans de travail trimestriels, y compris pour toutes les réunions organisées par le Secrétariat; organiser la logistique et mettre à disposition le matériel pour les réunions; tenir les réunions et préparer les rapports; diffuser les rapports.  | Leçons tirées des réunions et prises en compte dans la planification et la mise en œuvre des activités futures. La Convention de Ramsar est mieux connue et les questions des zones humides mieux intégrées dans les débats mondiaux et sont considérées comme faisant partie des priorités régionales et nationales.  | SG |
| **STRATÉGIE 3.2 Initiatives régionales** *Soutenir les arrangements régionaux existants dans le cadre de la Convention et promouvoir d’autres arrangements. (PC, Secrétariat, OIP)*  |
| 3.2 Mettre en œuvre la Résolution XI.5 sur les Initiatives régionales | **DCR :** Gérer l’appui du budget administratif pour les Initiatives régionales; surveiller leur mise en œuvre conformément à la Résolution; approuver les fonds transférés aux Initiatives régionales; avis au Comité permanent sur les progrès de mise en œuvre et les difficultés  | Fournir un rapport sur les activités de 2014 concernant les Initiatives régionales à la 48e Réunion du Comité permanent; transférer les fonds 2015 aux Initiatives régionales conformément aux décisions de la 48e Réunion du Comité permanent. Surveiller les progrès.  | Le Comité permanent approuve les documents soumis par le Secrétariat; les Initiatives régionales contribuent substantiellement à l’application de la Convention.  | Conseiller principal-Europe  |
| **STRATÉGIE 3.3 Assistance internationale** *Promouvoir l’assistance internationale pour soutenir la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides tout en garantissant que des sauvegardes environnementales et des évaluations fassent partie intégrante de tous les projets de développement qui touchent les zones humides, y compris les investissements étrangers et nationaux. (PC, Secrétariat, OIP)* |
| 3.3.1 Mettre en œuvre la Résolution XI.2, en particulier en cherchant une assistance financière volontaire  | **DCR :** Mécanisme établi pour les appels de fonds  |  | Le Coordonnateur des partenariats travaille de façon efficace et le financement volontaire devient substantiel. | SG; Coordonnateur des partenariats  |
| **STRATÉGIE 3.4 Partage de l’information et des compétences** *Promouvoir le partage des compétences et des informations concernant la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides. (PC, Secrétariat)*  |
| 3.4.1 Concevoir le nouveau modèle de rapport national pour la COP13 | **DCR :** Rapport sur la mise en œuvre de la Convention soumis à la COP13 | Projet de modèle de rapport national pour la COP13. Explorer les possibilités de rapport en ligne et identifier la/les meilleure(s) approche(s)Tenir la Base de données sur les Rapports nationaux pour la COP12 et répondre aux demandes. Analyser les données, si nécessaire.  | 1er projet de modèle de rapport national pour la COP13 disponible. Les approches identifiées pour les rapports en ligne.Toutes les demandes traitées sur la Base de données des rapports nationaux à la COP12 et analyses opportunes.  | SGA, Responsable des affaires régionales |
| 3.4.2 Aider les Parties à mettre en œuvre la Convention  | **DCR :** Avis et appui aux Parties, sur demande, sur les questions d’application au niveau national, dans le contexte régional et mondial, y compris lors de missions auprès des Parties  | Fournir des réponses rapides et utiles aux demandes des Parties; prendre part aux débats nationaux et régionaux; aider les Parties à préparer des prises de positions, si nécessaire.Diffuser le matériel de formation et l’information auprès de partenaires de haut niveau (Gouvernement et Parlement) et aider les PC à inscrire les questions relatives aux zones humides dans les processus de planification nationaux et régionaux.  | Beaucoup de Parties contractantes expriment leur satisfaction concernant l’aide proposée par le Secrétariat.  | CRP |
| **STRATÉGIE 4.1 CESP** *Soutenir et aider à l’application, à tous les niveaux appropriés, du Programme de la Convention pour la communication, l’éducation, la sensibilisation et la participation (Résolution X.8) en vue de promouvoir la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides par la communication, l’éducation, la sensibilisation et la participation (CESP) et s’efforcer d’obtenir une plus grande sensibilisation aux objectifs, mécanismes et résultats clés de la Convention. (PC, Secrétariat, centres de formation, OIP, Conseil consultatif sur le renforcement des capacités)*  |
| 4.1.1 Mettre en œuvre le Programme de CESP et élaborer un plan complet pour la CESP au niveau interne, y compris les activités entreprises avec le Groupe Danone et d’autres acteurs du secteur privé, dans le cadre du Groupe de surveillance des activités de CESP  | **DCR :** Le Programme de CESP est appliqué, avec l’appui du Groupe de surveillance des activités de CESP et le plan d’application de la CESP au niveau du Secrétariat préparé et diffusé  | En consultation avec le Groupe de surveillance des activités de CESP, préparer des outils spécifiques et aider les Parties à appliquer le Programme de CESP; développer la capacité des correspondants CESP. | Capacité accrue des correspondants CESP; sensibilisation accrue concernant les zones humides aux niveaux local, national, régional et mondial. Meilleure intégration des questions relevant des zones humides dans la planification et les priorités au niveau national. Meilleure perception des valeurs des zones humides au niveau mondial.  | Chef de la communication  |
| Soutenir le Groupe de surveillance des activités de CESP pour la rédaction du Programme de CESP pour 2016-2021 | **DCR :** Finaliser le projet de Programme de CESP pour soumission à la 48e Réunion du Comité permanent  | Faciliter la participation et les débats du groupe et les processus de consultation pour l’élaboration du projet de Programme de CESP.  | Programme accepté par le Comité permanent et préparé pour adoption à la COP12 | SGA; Chef de la communication |
| Élaborer la Stratégie de communication du Secrétariat  |  | En consultation avec le Groupe de surveillance des activités de CESP, préparer un plan de communication pour le Secrétariat. Commander des études de la communication des messages par Ramsar et de l’identité visuelle de la Convention. | Diffusion améliorée de la mission et des messages de la Convention  | Chef de la communication |
| 4.1.2 Projet de proposition de structure, présentation et contenu de la 5e édition des Manuels Ramsar pour l’utilisation rationnelle. Préparer et publier des Rapports techniques Ramsar (RTR) et des Notes d’information et autres matériels d’orientation  | **DCR :** Plan pour la 5e édition des Manuels terminé et approuvé; RTR et Notes d’information publiés de façon opportune  | Finaliser les Manuels et approuver les documents finaux; produire, publier et diffuser les documents.  | 5e édition des Manuels prévue et aceptée (décidé que la production aura lieu après la COP12); Rapports techniques Ramsar et Notes d’information largement diffusés et préparation de Notes d’information additionnelles et de RTR prévue avant la fin de la période triennale (dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail du GEST).  | SGA, Responsable de la documentation |
| 4.1.3 Remodeler entièrement l’apparence et la structure du site web Ramsar  | **DCR :** Un site web Ramsar moderne lancé et pleinement fonctionnel  | Continuer à améliorer le nouveau site web; utiliser le nouveau site pour augmenter la sensibilisation aux zones humides par la publication de nouveau matériel. | Nouveau site web entièrement opérationnel; meilleur accès du public aux informations relatives aux zones humides  | Responsable de la communication |
| 4.1.4 Communiquer l’information Ramsar pour toucher les acteurs  | **DCR :** Information thématique sur Ramsar fournie à tous les acteurs  | Fournir l’information, les messages et réponses convenus aux questions de différents acteurs à travers le matériel imprimé tel que les publications les brochures, les fiches techniques, les vidéos, les photographies et les canaux électroniques tels que le site web, le Forum, le Réseau Ramsar, les listes de CESP et les réseaux sociaux.  | Engagement et capacité accrus des acteurs  | Chef de la communication  |
| 4.1.6 Fournir du matériel, des avis et un suivi pour la JMZ 2015 et planifier et préparer le matériel pour la JMZ 2016  | **DCR :** Le matériel restant de la JMZ 2014 préparé et envoyé et le système d’établissement de rapports mis en place  | Matériel final JMZ produit. Tout le matériel JMZ disponible pour toutes les Parties et partenaires; activités de JMZ ont lieu au plan mondial et sont soutenues, si nécessaire, par le personnel du Secrétariat.  | Sensibilisation accrue aux zones humides et meilleur accès au matériel; meilleure mise en œuvre de la Convention par l’intégration de questions relatives aux zones humides aux priorités nationales et régionales.  | Chef de la communication |
| 4.1.7 Surveiller la mise en œuvre des décisions de la COP sur la communication  | **DCR :** Faciliter la communication entre les PC, les partenaires Ramsar et autres acteurs  | Communication efficace et continue avec toutes les Parties, les organes de la Convention et les partenaires.  | Meilleure application de la Convention; meilleure reconnaissance des valeurs des zones humides aux niveaux local, national, régional et mondial.  | SG |
|  |  |  |  |  |
| **STRATÉGIE 4.2 Capacité financière de la Convention** *Fournir les ressources nécessaires pour la gouvernance, les mécanismes et les programmes de la Convention afin de remplir les attentes de la Conférence des Parties contractantes, dans la limite des ressources existantes et par l’utilisation efficace de ces ressources; explorer et permettre les options et mécanismes de mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles pour la mise en œuvre de la Convention. (PC, Secrétariat)*  |
| 4.2.1 Mise en œuvre de la Résolution XI.2 sur les questions financières et budgétaires  | **DCR :** Toutes les demandes de la COP11 sur les questions financières sont traitées  | Préparer les rapports techniques et financiers, y compris les principales réalisations et les enseignements acquis de l’exécution des questions financières. Mettre en œuvre les programmes et budgets 2015; surveiller et administrer les projets financés.  | Rapports satisfaisants faits au CP sur la gestion financière efficace, y compris le budget administratif et les fonds volontaires  | Responsable des finances  |
| Élargir les partenariats et la capacité d’appels de fonds  | Des partenariats plus forts et plus efficaces; un financement volontaire accru  | Réviser les arrangements de partenariat; préparer et appliquer une stratégie d’appels de fonds.  | Nombre d’accords de partenariat effectifs; un plus haut niveau de financement volontaire  | Coordonnateur des partenariats |
| Améliorer les processus actuels de petites subventions (FPS, WFF, SSA); explorer d’autres solutions; chercher un financement pour le portefeuille existant du FPS  | **DCR :** Nouvelles approches du FPS, WFF et SSA. Meilleure compréhension d’autres mécanismes de financement existants pour les projets de zones humides  | Projet de proposition sur une nouvelle approche soumis à la COP12. | Faciliter l’accès des pays au financement. Un Fonds de petites subventions plus efficace.  | Coordonnateur des partenariats |
| Processus d’évaluation et de suivi des projets du WFF  | **DCR :** Suivi technique et administratif opportun des projets financés  | Préparation de contrats, évaluation des rapports à moyen terme et définitifs. Préparation de lettres de clôture.  | Application réussie sur le terrain de la contribution de projets financés pour l’application de la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes.  | CRP – Amériques |
| 4.2.2 Communiquer avec les Parties qui ont des contributions annuelles impayées  | **DCR :** Réunions avec les Missions | Organiser et tenir des réunions avec les Missions | Meilleure compréhension de la Convention et meilleure reconnaissance de l’importance des zones humides pour le développement durable par les Ministres des affaires étrangères.  | SG |
| 4.2.3 Gérer le budget de la Convention de façon opportune et efficace  | **DCR :** Tenir des registres financiers et faire tous les paiements de façon opportune, faire rapport au Sous-groupe du Comité permanent sur les finances  | Entreprendre une gestion financière efficace  | Tous les rapports financiers sont satisfaisants et approuvés par la 48e Réunion du Comité permanent.  | Responsable des finances |
| **STRATÉGIE 4.3 Efficacité des organes de la Convention** *Garantir que la Conférence des Parties contractantes, le Comité permanent, le Groupe d’évaluation scientifique et technique et le Secrétariat fonctionnent avec le plus niveau d’efficacité pour soutenir la mise en œuvre de la Convention. (PC, Secrétariat)* |
| 4.3.1 Organiser et tenir la **48e Réunion du Comité permanent**, en **janvier 2015**  | **DCR :** Tenue de la **48e Réunion du Comité permanent** et résultats diffusés  | Préparation de la logistique; préparation et diffusion des documents | Toute la logistique est bien organisée, tous les documents sont envoyés aux CP avant le **19 décembre 2014**; tenue réussie de la **48e Réunion du Comité permanent**; résultats de la 48e Réunion du Comité permanent diffusés et suivi des actions.  | SG  |
| Organiser et tenir la 49e et la 50e Réunion du Comité permanent autour de la COP12  |  | Invitations, ordre du jour, préparation des documents, logistique  | Les réunions du Comité permanent ont lieu avec la documentation pertinente fournie  | SG |
| Finaliser tous les aspects des préparatifs de la COP12; y compris la documentation et la logistique pour la COP12 (notamment inscription, participation de participants parrainés, Prix Ramsar, communication, …)  |  |  | Les documents sont fournis à temps; la COP12 a lieu.  | SG, Coordonnateur de la COP12  |
| Après la COP12, planifier et organiser la 51e Réunion du Comité permanent  |  |  | La réunion du Comité permanent a lieu avec la documentation pertinente fournie à temps.  | SG |
| 4.3.2 Fournir des notes d’information intersessions périodiques aux membres du Comité permanent, selon les besoins, durant l’année  | **DCR :** Au moins deux notes d’information envoyées au CP  | Envoyer 2 projets de rapports de situation à tous les membres du CP  | Des progrès satisfaisants sont faits.  | SG |
| 4.3.3 Finaliser les résultats du GEST pour ses priorités les plus élevées (telles qu’approuvées par le CP), préparer la participation du GEST à la COP12 (participation aux projets de résolution) et suivi sur le processus post-Résolution XI.16, concernant les changements dans la composition du GEST et son *modus operandi* | **DCR :** Résultats pour les plus hautes priorités identifiées par la 46e Réunion du CP finalisés; participation du GEST à la COP12 organisée; suivi du projet de résolution en place  | Publication et diffusion de résultats par la plateforme du GEST et le site web de Ramsar; comentaires du GEST concernant sa participation à la COP12 et recommandations; préparation d’appels à nominations pour le prochain GEST  | Les résultats du GEST sont terminés à temps et diffusés aux Parties  | SGA, Responsable de l’appui scientifique et technique  |
| 4.3.4 Maintenir un système électronique de communication entre les membres du GEST et avec ses Correspondants. Veuillez noter que ce système peut être intégré au site web de Ramsar pour la communication et dans l’intérêt de la cohérence  | **DCR :** Plateforme GEST (ou espace de travail au sein du site web Ramsar principal) administrée et maintenue; les CN GEST aidés de manière à améliorer leur participation aux travaux du GEST  | i) Maintenir et administrer l’espace de travail GEST ii) Aider l’équipe de communication pour toute fusion iii) Conduire une étude entre les utilisateurs de l’espace de travail concernant l’efficacité et la satisfaction par rapport au système et rassembler les commentaires pour des améliorations futures iv) Aider et promouvoir la participation des CN GEST. | Espace de travail maintenu de manière adéquate | i) SGAii, iii et iv) Responsable de l’appui scientifique et technique  |
| 4.3.5 Soutenir le GEST dans la réalisation et la fourniture de ses tâches de plus haute priorité (comme indiqué dans son plan de travail)  | **DCR :** Le GEST est soutenu afin de finaliser la mise en œuvre des tâches hautement prioritaires de son plan de travail  | Soutenir les membres du GEST pour qu’ils puissent accomplir les tâches de plus haute priorité  | Les tâches de plus haute priorité du plan de travail du GEST sont réalisées  | SGA, Président du GEST et Responsable de l’appui scientifique et technique  |
| 4.3.6 Organiser des séances d’information périodiques auprès des Missions à Genève sur les activités qui ont lieu entre les réunions du Comité permanent  | **DCR :** Au moins une séance d’information auprès des Missions organisée  | Organiser l’information des Missions  | Les Missions de Genève sont pleinement conscientes des travaux de la Convention et de l’importance des zones humides dans leurs pays  | SG |
| 4.3.7 Avec le Groupe de travail sur la gestion, maintenir l’examen des structures de gestion existantes du Secrétariat et de la Convention  | **DCR :** Tout changement dans les structures de gestion recommandé par le Groupe de travail sur la gestion est mis en œuvre par le Secrétariat, comme il convient  | Mise en œuvre de la Décision SC41‑37 sur l’évaluation du travail du SG et la maximisation des synergies au sein du Secrétariat. Appliquer les décisions pertinentes recommandées par le Groupe de travail sur la gestion et adoptées par la 42e Réunion du Comité permanent  | Évaluation du travail du SG 2014 finalisée et envoyée au Directeur général de l’UICN au premier trimestre de 2015  | SG |
| 4.3.9 Avec l’Uruguay, appliquer le mémorandum d’accord pour la COP12  | **DCR :** Le mémorandum d’accord pour la COP12 en application | L’Uruguay fournit un rapport sur les progrès à la 48e Réunion du Comité permanent. Appui du SG sur les questions relatives à la logistique et à l’organisation de la COP12.Appui de l’Uruguay et du Secrétariat durant les discussions du Sous‑groupe sur la COP12. | Rapport des progrès de l’Uruguay et du Secrétariat soumis à la 48e Réunion du Comité permanent  | SG |
| 4.3.11 Administration générale du Secrétariat et de la Convention  | **DCR :** Les Parties et autres acteurs reçoivent un service efficace en temps opportun  | Le Secrétariat fournit des services efficaces et en temps opportun aux Parties et à d’autres acteurs. | Des services satisfaisants et en temps opportun sont fournis  | SG |
| **STRATÉGIE 4.4 Travailler avec les OIP, entre autres** *Maximiser les avantages du travail avec les Organisations internationales partenaires de la Convention (OIP) et autres. (Secrétariat, OIP)*  |
| 4.4.1 Collaborer avec les OIP pour élaborer une vision commune et un cadre commun pour l’aide et la réalisation de l’application de la Convention  | **DCR :** Activités en collaboration définies et convenues, information sur ces activités fournie aux Parties contractantes  | Collaboration accrue avec les partenaires, y compris le secteur privé  | Amélioration de la mise en œuvre de la Convention; meilleure perception des zones humides en tant qu’atouts pour le développement durable  | SG, Chef de la Stratégie et des partenariats  |
| 4.4.2 Faciliter et renforcer les activités conjointes sur le terrain entre les OIP et les Autorités administratives Ramsar  | **DCR :** Activités conjointes OIP/AA facilitées et décrites dans un rapport | Coopération accrue entre les OIP et les AA Ramsar dans le cadre des Initiatives régionales et des projets conjoints  | Résultats des activités conjointes reconnus et publiés  | CRP |
| **STRATÉGIE 5.1 Membres** *Obtenir une adhésion universelle à la Convention et fournir un niveau de service approprié. (PC, Secrétariat)* |
| 5.1.1 Donner des conseils aux pays sur le processus d’adhésion et toute question à préciser et sur la préparation de la première Fiche descriptive Ramsar, si nécessaire  | **DCR :** Les pays en voie d’adhésion reçoivent une assistance supplémentaire | Aider au moins trois pays dans leur processus d’adhésion, en Afrique, Asie, Océanie et Caraïbes  | Cinq Parties supplémentaires avant la fin de 2015 | CRP |
| **Autres activités du Secrétariat** |
| Autres activités non couvertes dans le cadre des Stratégies/DRC qui précèdent  | Assistance aux stagiaires et à l’administration de leurs studios; et au nouveau personnel Ramsar  | Répondre aux demandes particulières des Parties  | Toutes les demandes reçoivent une réponse. | Assistante administrative;Responsable des affaires régionales (pour l’assistance technique professionnelle aux stagiaires)  |